

CONFÉDÉRATION POUR LE RAYONNEMENT ÉTUDIANT EN INGÉNIERIE AU QUÉBEC

AFFAIRES ÉTUDIANTES Avis sur les stages en génie



La Confédération pour le rayonnement étudiant en ingénierie au Québec (CRÉIQ) est le regroupement des 14 associations étudiantes en ingénierie au Québec, totalisant plus de 20 000 étudiants et étudiantes.

Fondée il y a plus de 30 ans, elle a comme mandat de protéger, de défendre et de promouvoir les intérêts, l'accomplissement et le développement de ses associations membres. Elle se charge de promouvoir le respect des valeurs partagées par les étudiants et étudiantes en ingénierie au niveau des connaissances, du savoir-agir et du savoir-être, de l'éthique et de la compétence, et ce, tant sur le plan professionnel que personnel. Elle a aussi pour but de s'assurer que ses étudiants et étudiantes obtiennent une formation de qualité qui les prépare réellement à leur future pratique de l'ingénierie.

Elle encourage finalement l'avancement et le rayonnement des sciences et de l'ingénierie par ses activités, autant auprès des universitaires qu'auprès du public. Elle organise également deux événements annuels d'envergure : la Compétition québécoise d'ingénierie et les Jeux de génie.

Rédaction

Guillaume Fortin, Vice Président aux Affaires Étudiantes 2015-2016, CRÉIQ

Adoption

Troisième congrès régulier de la CRÉIQ
18, 19 et 20 mars 2016
École de technologie supérieure

© Tous droits réservés – CRÉIQ 2015

Confédération pour le rayonnement étudiant en ingénierie au Québec
Quebec Confederation for Engineering Student Outreach
vpacad@creiq.qc.ca | www.creiq.qc.ca | www.qceso.qc.ca

Liste des recommandations

Recommandation 1

Que les services de stages et placements des établissements universitaires du Québec produisent, annuellement, un rapport de ces activités incluant, entre autres, des indicateurs quantitatifs des services offerts aux populations étudiantes.

Recommandation 2

Que le rapport d'activités annuellement produit par les services de stages et placements des établissements universitaires du Québec soient archivés et rendus publiques sur une page web dédié.

Recommandation 3

Que les étudiants inscrits dans un programme de génie offert dans une faculté n'étant pas réservée aux programmes de génie puisse avoir accès aux même services en matière de stages et placements que les étudiants inscrits dans un programme de génie offert dans une faculté réservée aux programmes de génie.

Recommandation 4

Que les profits engendrés par toutes augmentation du nombre de crédits associé à la réalisation d'un stage soient systématiquement injecté dans le service de stages et placements de l'établissement universitaire en question.

Recommandation 5

Que toutes augmentations de la facture étudiante engendré par une augmentation nombre de crédits associé à la réalisation d'un stage soit financièrement compensée.

Recommandation 6

Que les établissements de génie du Québec offrent un support particulier aux étudiants ayant dépassé le nombre maximum de crédits pour inscrire un stage au bulletin

Table des matières

1	Introduction	1
2	Services de stages et placements	2
2.1	Amélioration continue des services de stages et placements	2
2.2	Accès aux services de stages et placements	3
3	Règlements sur les stages en génie	4
3.1	Nombre de crédits associés au stage	4
3.2	Dépassement du nombre maximum de crédits pour inscrire un stage au bulletin	5
4	Conclusion	6
5	Annexes	7

Liste des acronymes

UQ Université du Québec

FIO Frais Institutionnels Obligatoires

BCAPG Bureau Canadien d'Accréditation des Programmes de Génie

1 Introduction

Les stages en entreprise constituent un des principaux aspects des cursus de génie du Québec. En effet, l'offre en stages rémunérés permet actuellement à plusieurs établissements d'enseignement d'imposer la réalisation d'un ou plusieurs stages en entreprise lors des études au baccalauréat en génie.

L'étudiant effectuant un stage doit alors se plier aux règlements en vigueur au sein de son établissement d'enseignement et ainsi user des services et du support qui lui est offert. Or, les pratiques en termes de stages, que ce soit au niveau des règlements sur les stages, de la composition du service de stages et placements et des défis à relever, varient énormément à travers le Québec.

La CRÉIQ poursuit pour objectif la défense des intérêts de ces étudiants membres sur les grands enjeux de la formation universitaire en génie du Québec. Elle encourage ainsi le partage des meilleurs pratiques en matière de stages et placements au travers les différents établissements d'enseignement du Québec.

Le présent document exposera donc les principales bonnes pratiques recensés par la CRÉIQ en matière de stages en génie. Ces dernières sont basés sur des informations précédemment recueillies lors du mandat 2015-2016 et présentées au sein d'un document intitulé *Présentation des données récoltées dans le cadre de l'enquête sur les stages et placements*.

Ainsi, le présent document portera, notamment, sur le fonctionnement et l'accès aux services de stages et placements, ainsi que sur les règlements académiques entourant les stages en génie.

2 Services de stages et placements

2.1 Amélioration continue des services de stages et placements

Plusieurs statistiques peuvent être annuellement produites par les services de stages et placements. Ces dernières permettent, par exemple, d'observer l'offre en stage offerte par le service des stages et placements et de surveiller les tendances du génie Québécois. Ainsi, la production de ces statistiques s'inscrivent au sein d'un processus d'amélioration continu.

En effet, considérant ainsi l'importance d'un regard objectif et quantitativement appuyé, la CRÉIQ rappelle les avantages de ces statistiques. Entre les mains des administrations universitaires, elles permettent un suivi efficace des services offerts par le service de stages et placements. En effet, la CRÉIQ souligne qu'un tel souci des services offerts à leurs populations étudiantes par les établissements universitaires du Québec est un excellent indicateur de la qualité de la formation obtenue à ladite population.

Ainsi, une façon simple et efficace de produire, interpréter et présenter des indicateurs clefs des activités d'un service de stages et placements demeure la rédaction d'un rapport annuel. Cette pratique étant déjà établie par certains services de stages et placements, la CRÉIQ désire souligner les efforts faits en ce sens par le service de placement de l'Université Laval (SPLA). En effet, disponible sur son site web, le SPLA produit, chaque année, un rapport de ces activités. Au sein de l'édition 2014-2015, il est, par exemple, possible d'observer plusieurs indicateurs, tel que le nombre d'étudiant ayant obtenu leur stage grâce au SPLA, un inventaire des ateliers effectués ainsi que le nombre de stages offerts.

Toutefois, la CRÉIQ rappelle que, lorsque produits, les rapports d'activités annuels doivent être rendus publiques et donc préférablement mis en ligne. En effet, de cette manière, les statistiques qu'elles présentent bénéficieront à l'ensemble de la communauté universitaire. Elles permettront, dans un premier temps, aux populations étudiantes et à leurs associations étudiantes de s'informer sur leurs services de stages et placements et aux organisations telles que la CRÉIQ de participer à une réflexion collective. De plus, dans un deuxième temps, le partage de ces informations permettra aux administrateurs des différents services de stages et placements de s'informer sur les réalités avec lesquelles doivent conjuguer leurs collègues.

Par conséquent, considérant les faits précédents, la CRÉIQ recommande :

Recommandation 1

Que les services de stages et placements des établissements universitaires du Québec produisent, annuellement, un rapport de ces activités incluant, entre autres, des indicateurs quantitatifs des services offerts aux populations étudiantes.

Recommandation 2

Que le rapport d'activités annuellement produit par les services de stages et placements des établissements universitaires du Québec soient archivés et rendus publiques sur une page web dédié.

2.2 Accès aux services de stages et placements

La grande majorité des programmes de génie québécois reconnus par le BCAPG sont dispensés au sein d'une faculté ou d'un département spécifiquement dédié au génie. Or, certains programmes font toutefois exception. En effet, bien que relativement rare, il arrive que des programmes de génie reconnus par le BCAPG ne soient pas administrés par la faculté de génie elle-même. Des exemples d'une telle situation demeurent le programme de génie des bioressources offert par la faculté des sciences de l'agriculture et de l'environnement de l'Université McGill ainsi que les programmes de génie agroenvironnemental, génie alimentaire, génie du bois et génie géomatique respectivement offerts par les facultés des sciences de l'agriculture et de l'alimentation et des sciences de la foresterie, géographie et géomatique de l'Université Laval.

Ainsi, la CRÉIQ estime qu'il est important, par soucis d'équité, que les étudiants inscrits dans ces programmes aient accès aux mêmes services en matière de stages et placements que les étudiants inscrits dans les facultés de génie conventionnelles. Or, une telle affirmation n'est, à l'heure actuelle, pas systématiquement vérifiée. Par exemple, les étudiants inscrits au programme de génie des bioressources de faculté des sciences de l'agriculture et de l'environnement de l'université McGill n'ont actuellement pas accès aux services offerts par le centre de carrières de la faculté de génie.

La CRÉIQ rappelle les bénéfices de la réalisation d'un stage lors du cursus universitaire. En effet, un stage offre un premier contacte au stagiaire avec ce qui sera son futur milieu de travail, lui permettant ainsi de confirmer ou d'infirmer son choix de carrière. Ainsi, les stages en entreprise constituent une étape importante de la maturation de l'étudiant vers le milieu du génie professionnel. C'est pourquoi il est important que tous les étudiants en génie du Québec aient en main les outils nécessaires à l'obtention d'un stage en entreprise.

À la vue des faits précédents, force est de constater que les services en matière de stages et placements offerts aux étudiants inscrits dans une faculté de génie devraient aussi être offerts aux étudiants inscrits dans une faculté n'étant pas exclusivement réservé au génie.

Toutefois, la CRÉIQ comprend que, si les services offerts par un service de stages et placements sont associés à des FIO, ces derniers devraient être inclus à la facture de tous les étudiants profitant de ce dernier, y compris les étudiants n'étant pas inscrits dans une faculté conventionnelle de génie. Toutefois, la CRÉIQ rappelle que tous processus menant à l'ajout de FIO sur une facture étudiante doit se faire avec approbation de l'association étudiante locale.

Par conséquent, considérant les faits précédents, la CRÉIQ recommande :

Recommandation 3

Que les étudiants inscrits dans un programme de génie offert dans une faculté n'étant pas réservée aux programmes de génie puisse avoir accès aux mêmes services en matière de stages et placements que les étudiants inscrits dans un programme de génie offert dans une faculté réservée aux programmes de génie.

3 Règlements sur les stages en génie

3.1 Nombre de crédits associés au stage

Une observation du tableau 1 se trouvant en annexe nous apprend que le nombre de crédits associés à la réalisation d'un stage varie à travers les différents établissements de génie du Québec. En effet, alors que l'École de Technologie Supérieure, la Polytechnique Montréal et l'Université Laval associent 9 crédits à la réalisation d'un stage, la majorité des universités anglophones et des composantes du réseau UQ associent plutôt 3 crédits ou moins.

La CRÉIQ aimerait d'abord souligner l'importance de maintenir abordable la facture transmise à l'étudiant réalisant un stage. En effet, il existe une corrélation directe entre le nombre de crédits associés au stage et le montant payé en frais de scolarité par le stagiaire. À ce montant, s'ajoute habituellement un certain montant en FIOs. Or, pour qu'il soit intéressant de réaliser un stage pour un étudiant, il est important de maintenir bas le nombre de crédits associés au stage. Le stage constitue, en effet, une portion importante du revenu annuel de l'étudiant. Ainsi, la CRÉIQ estime que, de manière générale, les frais de stage ne doivent pas excéder un total de 500\$, ce qui représente actuellement le plus haut montant chargé au Québec pour la réalisation d'un stage génie.

Toutefois, la CRÉIQ comprend que, pour qu'un service de stages et placements soit efficace, ce dernier doit être correctement financé. Les subventions gouvernementales associées aux crédits des étudiants en stage ne sont, en effet, pas négligeables.

C'est pourquoi la CRÉIQ ne s'opposera pas à une augmentation du nombre de crédits associés à un stage si et seulement si les subventions supplémentaires sont directement investies à même le service de stages et placements. Pouvant ainsi procéder à l'embauche d'employés supplémentaires, il est, en effet, probable que ceci débouche en un service de meilleure qualité offert aux populations étudiantes. De plus, tel que souligné précédemment, il est important que la facture étudiante ne soit pas impactée. Ainsi, la CRÉIQ estime que, si le nombre de crédits associés à un stage est augmenté, une compensation financière égale au nombre de crédits supplémentaires facturés devra impérativement être offerte aux étudiants réalisant le stage en question. De cette manière, le service de stages et placements profitera de subventions gouvernementales supplémentaires sans impacter la facture étudiante.

Toutefois, par soucis de précaution, la CRÉIQ estime qu'il est important d'explorer l'impacte d'une telle compensation financière sur une déclaration d'impôt étudiante typique. C'est pourquoi la CRÉIQ ne désire pas immédiatement statuer sur la nature de la compensation financière, bien qu'elle croit cette dernière capitale. Il s'agit, d'ailleurs, de détails dont la CRÉIQ encourage l'administration universitaire et l'association étudiante locale à discuter ensemble, pour le bien de leurs populations étudiantes.

Par conséquent, considérant les faits précédents, la CRÉIQ recommande :

Recommandation 4

Que les profits engendrés par toute augmentation du nombre de crédits associés à la réalisation d'un stage soient systématiquement injectés dans le service de stages et placements de l'établissement universitaire en question.

Recommandation 5

Que toutes augmentations de la facture étudiante engendrées par une augmentation du nombre de crédits associés à la réalisation d'un stage soient financièrement compensées.

3.2 Dépassement du nombre maximum de crédits pour inscrire un stage au bulletin

Chaque session, un nombre important d'étudiants doivent ou désirent réaliser un stage en entreprise au travers de l'ensemble des établissements de génie du Québec. Une telle demande implique une énorme pression sur le monde du génie québécois et, par conséquent, sur les services de stages et placements. Une telle affirmation est, notamment, particulièrement vrai chez les systèmes coopératifs.

Parallèlement, plusieurs règlements sur les stages en entreprise prévoient un nombre de crédits maximum pour inscrire un stage obligatoire au bulletin. Il s'en suit donc, bien que relativement rare mais statistiquement récurrent, que quelques étudiants ne réalisent pas de stage avant les délais prescrits.

Il arrive alors que les étudiants en question ne sont pas autorisés à poursuivre leurs études. Bien que la CRÉIQ comprend l'importance d'appliquer les règlements sur les stages en entreprise, elle estime qu'un minimum d'étudiant doivent voir leurs études suspendus pour cause de stage non complété. En effet, il s'agit d'un dénouement que la CRÉIQ juge extrême et qui doit, ainsi, n'être employé qu'en dernier recours.

À titre d'exemple, l'École Polytechnique Montréal et l'Université Laval ont couramment l'habitude de fournir un stage à l'interne en tant qu'assistant de recherche avant de forcer la fin des études d'un de ses étudiants. En outre, le règlement sur les stages de l'École Polytechnique Montréal prévoit une première et unique exemption au règlement à tous étudiants ayant dépassé le maximum de crédits pour inscrire un stage au bulletin, exemption durant laquelle l'étudiant se doit de réaliser un stage.

Soulignons d'ailleurs que les raisons empêchant un étudiant de réaliser un stage avant les délais prescrits peuvent être hors de son contrôle. Ainsi, il est conseillé de faire preuve de souplesse envers la situation de ce dernier, l'étudiant en question pouvant se révéler un atout pour l'établissement en génie dans des circonstances normales. C'est pourquoi il est préférable que les règlements sur les stages offrent une certaine flexibilité aux administrations universitaires.

Par conséquent, considérant les faits précédents, la CRÉIQ recommande :

Recommandation 6

Que les établissements de génie du Québec offrent un support particulier aux étudiants ayant dépassé le nombre maximum de crédits pour inscrire un stage au bulletin

4 Conclusion

En conclusion, la CRÉIQ rappelle que les stages demeurent un des aspects primordiaux des programmes de génie québécois. En effet, des stages de qualité permettent à l'étudiant moyen de bonifier son cheminement scolaire, d'améliorer la qualité de l'éducation qu'il reçoit et, finalement, une plus grande contribution à la société québécoise.

Ainsi, l'ensemble des bonnes pratiques recensées dans le présent avis ont pour objectif de signifier le désir de la CRÉIQ de participer, en collaboration avec les administrations universitaires et les associations étudiantes de génie du Québec, à l'établissement d'un discours collectif autour du sujet des stages en génie.

En effet, la CRÉIQ est convaincue que les outils nécessaires à la poursuite d'un tel objectif demeurent à portée de mains des acteurs du génie québécois.

Références

- [1] https://www.engineerscanada.ca/sites/default/files/2014-accredited_engineering_programs_institution.pdf

5 Annexes

TABLE 1 – Nombre de crédits associées à l’inscription d’un stage au bulletin en fonction de l’institution d’enseignement.

Institution	Nombre de crédits
ÉTS	9
Polytechnique	9
McGill - Downtown	2
McGill - MacDonald	3
Concordia	3
USherbrooke	0
UQAT	1